


| | | |
|---|--|------------|
|  | Do 335 – Échelle d'évaluation des 24 compétences | |
| | Colloque pédagogique | 19.04.2023 |

Le plan d'études cadre (PEC 2021) de la formation donnant accès au titre d'éducateur.trice de l'enfance (EDE) définit, comme niveau attendu, le niveau 6 du CNC (voir le Do330 - *Présentation du cadre national des certifications*) pour chacune des **24 compétences**.

Parallèlement aux Re324 - *Directives de la procédure de promotion et de qualification* et aux Re360 - *Directives du Dossier de Démonstration de Compétences*, ce document décrit la manière dont la présente échelle d'évaluation des 24 compétences est construite :

1. exécutant (CNC niveau 4) - démontré insuffisamment
2. exécutant (CNC niveau 4) - démontré avec lacunes
3. exécutant (CNC niveau 4) - démontré avec aisance
4. exécutant (CNC niveau 4) - démontré avec maîtrise
5. contributeur (CNC niveau 5) - démontré insuffisamment
6. contributeur (CNC niveau 5) - démontré avec lacunes
7. contributeur (CNC niveau 5) - démontré avec aisance
8. contributeur (CNC niveau 5) - démontré avec maîtrise
9. leader (CNC niveau 6) - démontré insuffisamment
10. leader (CNC niveau 6) - démontré avec lacunes
11. leader (CNC niveau 6) - démontré avec aisance
12. leader (CNC niveau 6) - démontré avec maîtrise

1. Trois niveaux de professionnalisation (CNC)

Un.e étudiant.e suivant un parcours en 3 ans visera le niveau 4 du CNC 4 en fin de 1^{ère} année ; en fin 2^{ème} année, dans laquelle entre également en formation le parcours en 2 ans (ASE), l'étudiant.e visera alors le niveau 5 CNC. Enfin, en fin 3^{ème} année, l'étudiant.e devra avoir atteint le niveau 6 du CNC 6 :

| | CNC 4 – DDC1 | CNC 5 – DDC2 | CNC 6 – DDC3 |
|------------------------------|--|--|--|
| 1^{ère} année | exécutant.e, professionnel.le encadré.e | | |
| 2^{ème} année | | contributeur.trice, professionnel.le en devenir | |
| 3^{ème} année | | | leader, professionnel.le confirmé.e |

Ces 3 niveaux de professionnalisation peuvent être décrits ainsi :

| Niveau de professionnalisation d'une compétence en regard des niveaux du CNC et au fil des années de formation | |
|--|---|
| Exécutant.e, professionnel.le encadré.e | En tant qu'exécutant.e, vous êtes un.e professionnel.le encadré.e. En regard de la compétence, vous conduisez ou participez à des activités à partir de consignes, lignes directrices, procédures ou tout autre support et vous produisez des retours sur celles-ci pour envisager les pistes d'amélioration et/ou de développement. Vous avez identifié les étapes à franchir pour maîtriser la compétence de manière autonome. |
| Contributeur.trice, professionnel.le en devenir | En tant que contributeur.trice, vous êtes un.e professionnel.le en devenir. Vous mettez en œuvre la compétence au travers de vos contributions dans différents espaces de travail et de collaboration de manière autonome, dans des contextes variés mais prévisibles, en considérant les enjeux des situations et en mobilisant vos ressources et celles de son environnement. Vous savez que vos contributions seront appréciées par des tiers. |

| | |
|--|--|
| Leader, professionnel.le confirmé.e | En tant que leader, vous êtes un.e professionnel.le confirmé.e. En regard de la compétence, vous démontrez des postures de leader dans différents espaces de travail et de collaboration dans des contextes inédits nécessitant anticipation et ajustements en continu dans le fil des activités. Les dimensions de prise d'initiative, d'anticipation et de mesures correctives vous sont familières. Vous pouvez présenter la compétence, en expliquer les tenants et les aboutissants et vous appuyer pour cela sur des concepts théoriques. Vous maîtrisez suffisamment la compétence pour pouvoir accompagner les autres dans leur développement. |
|--|--|

2. Quatre stades de maîtrise de chaque niveau

Chaque compétence, pour chaque niveau (4, 5 ou 6 du CNC), est quant à elle évaluée sur la base d'une échelle à 4 stades, selon le principe suivant :

- | | | |
|---|-----|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. compétence démontrée insuffisamment 2. compétence démontrée avec lacunes 3. compétence démontrée avec aisance 4. compétence démontrée avec maîtrise | } } | <p>compétence non validée</p> <p>compétence validée</p> |
|---|-----|---|

À titre d'exemple, voici ce que signifie, du point de vue expérientiel de l'étudiant.e, cette échelle à 4 stades :

| Échelle d'acquisition d'un niveau de compétence | |
|---|--|
| Insuffisamment démontré/pratiqué | Vous avez peu pratiqué et donc la démonstration du niveau attendu est très faiblement documentée. Vous savez que vous devez augmenter significativement les opportunités de pratiquer la compétence. |
| Démontré/pratiqué avec lacunes | Vous avez vécu quelques situations ou avez réalisé certaines activités relatives au niveau attendu de cette compétence. Toutefois, vous n'avez pas encore exploré l'ensemble des situations, des dimensions ou des indicateurs en regard de ce niveau attendu. |
| Démontré/pratiqué avec aisance | Vous avez exploré l'ensemble des situations, dimensions et indicateurs usuels pour le métier, en regard du niveau attendu de cette compétence. Vous vous considérez à l'aise en regard du niveau attendu. |
| Démontré/pratiqué avec maîtrise | Non seulement vous avez exploré l'ensemble des situations, dimensions et indicateurs en regard du niveau attendu de cette compétence, mais vous avez acquis une certaine expertise. |

3. Échelle d'évaluation des 24 compétences

Déclinée sur les 3 niveaux CNC attendus (1^{ère} année : niveau 4 du CNC ; 2^{ème} année : niveau 5 du CNC ; 3^{ème} année : niveau 6 du CNC), cette échelle se décline ainsi progressivement, allant de 1 à 12 :

| | CNC 4 – DDC1 | CNC 5 – DDC2 | CNC 6 – DDC3 |
|------------------------------|---|---|--------------|
| 1^{ère} année | exécutant.e, professionnel.le encadré.e : 1 démontré insuffisamment 2 démontré avec lacunes 3 démontré avec aisance 4 démontré avec maîtrise | | |
| 2^{ème} année | | contributeur.trice, professionnel.le en devenir : 5 démontré insuffisamment 6 démontré avec lacunes 7 démontré avec aisance | |

| | | | |
|-------------------|--|--------------------------|--|
| | | 8 démontré avec maîtrise | |
| 3ème année | | | leader, professionnel.le confirmé.e : 9 démontré insuffisamment 10 démontré avec lacunes 11 démontré avec aisance 12 démontré avec maîtrise |

Chaque étape d'évaluation est basée sur des critères et une échelle similaires, permettant ainsi d'attester de la progression de l'étudiant.e dans l'acquisition et la démonstration des 24 compétences attendues.

4. Tableau d'évaluation des 24 compétences

Le tableau d'évaluation regroupe l'ensemble des composantes de l'évaluation. Il se décline autour de 7 domaines de compétences (cf. les 7 onglets spécifiques), regroupant les 24 compétences.

La **première grille** (onglet « Synthèse ») présente d'une part la situation (du PEC) qui définit chaque compétence et, d'autre part, les indicateurs (un à quatre) qui permettent de déterminer si et comment la compétence est démontrée. Chaque année étant décrite, cela permet d'évaluer la progression dans l'acquisition des compétences entre la 1^{ère} année (exécutant.e : professionnel.le encadré.e / CNC 4), la 2^{ème} année (contributeur.trice : professionnel.le en devenir / CNC 5) et la 3^{ème} année (leader : professionnel.le confirmé.e / CNC 6).

Toutefois, et si au terme de la formation, l'étudiant.e devra pouvoir démontrer les 24 compétences au niveau 6 du CNC, le modèle tient compte des conditions de formation particulières et de la progression individuelle de l'étudiant.e. Ainsi, en 1^{ère} année, 4 compétences du DDC1 peuvent obtenir un score inférieur à 3.

| Exercices évalués | Grille 1 | Grille 2 | Grille 3 | Grille 4 |
|--|----------|---|---|--|
| | Synthèse | 1 ^{ère} année | 2 ^{ème} année | 3 ^{ème} année |
| Pratique professionnelle | – | 11 compétences à démontrer au niveau minimum 3 | 11 compétences à démontrer au niveau minimum 7 | 11 compétences à démontrer au niveau minimum 11 |
| Travail de diplôme | – | – | – | 2 compétences à démontrer au niveau minimum 11 |
| Dossier de Démonstration de Compétences | – | 13 compétences à démontrer au niveau minimum 3 ; 4 compétences peuvent obtenir un score inférieur à 3 | 13 compétences à démontrer au niveau minimum 7 ; 2 compétences peuvent obtenir un score inférieur à 7 | 11 compétences à démontrer au niveau minimum 11 ; aucune compétence peut obtenir un score inférieur à 11 |

La **deuxième grille** indique, pour la **1^{ère} année**, les compétences exigées pour chacun des actes de formation à évaluer (stage en décembre, pratique professionnelle et DDC 1). **En fin de 1^{ère} année**, l'étudiant.e doit démontrer au minimum la maîtrise des compétences d'EDE au niveau 4 CNC correspondant à un niveau de professionnalisation de « professionnel.le encadré.e » (min. 3 selon l'échelle ci-dessus). Les 11 compétences évaluées lors du stage ou de la pratique professionnelle ne sont pas réévaluées lors du DDC1, qui évalue les 13 compétences restantes. Lors du DDC1, 4 compétences peuvent obtenir un score inférieur à 3. Le professionnel.le encadré.e est alors au même niveau de professionnalisation que les titulaires du CFC ASE.

La **troisième grille** indique, pour la **2^{ème} année**, les compétences exigées pour chacun des actes de formation à évaluer (stage ou pratique professionnelle et DDC2). **En fin de 2^{ème} année**, l'étudiant.e doit démontrer au minimum la maîtrise des compétences d'EDE au niveau 5 CNC correspondant au niveau de professionnalisation de « professionnel.le en devenir » (min. 7 selon l'échelle ci-dessus). Les 11 compétences évaluées lors du stage ou de la pratique professionnelle ne sont pas réévaluées lors du DDC2, qui évalue les 13 compétences restantes. Lors du DDC2, 2 compétences peuvent obtenir un score inférieur à 7 lors du DDC 2. Cette « professionnel.le en devenir » valide les compétences d'EDE par leur mise en œuvre avec des contributions dans les différents espaces de travail et de collaboration de manière autonome, dans des contextes variés, prévisibles en considérant les enjeux des situations.

Enfin, la **quatrième grille** indique, pour la **3^{ème} année**, les compétences exigées pour chacun des actes de formation à évaluer (stage ou pratique professionnelle, travail de diplôme et DDC3). **En fin de 3^{ème}**

année, l'étudiant.e doit démontrer l'ensemble des 24 compétences d'EDE au niveau 6 CNC correspondant au niveau de professionnalisation de « professionnel confirmé » (min. 11 selon l'échelle ci-dessus). Les 11 compétences évaluées lors du stage ou de la pratique professionnelle, ainsi que les 2 compétences évaluées dans le cadre du travail de diplôme, ne sont pas réévaluées lors du DDC3, qui évalue les 11 compétences restantes. Ce.cette professionnel.le confirmé.e valide les compétences d'EDE en démontrant des postures de leader dans les différents espaces de travail et de collaboration dans des contextes nécessitant anticipation et ajustements en continu.